|  |
| --- |
|  |
| Bureau de développement des télécommunications (BDT) |
|  |
| Réf.: | Circulaire BDT/IP/CSTG-9 | Genève, le 9 mai 2016 |
|  |
|  |  |  | – Administrations des Etats Membres de l'UIT– Observateur (Résolution 99)– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d’études 1 et 2 de l'UIT-D |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 1 de l'UIT-D, Question 6/1 – Enquête mondiale sur le détournement et l'utilisation abusive des numéros de téléphone** |
| Madame, Monsieur,J'invite par la présente les membres de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à contribuer à une enquête mondiale sur le détournement et l'utilisation abusive des numéros de téléphone.Les participants à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2014 (CMDT‑14) ont approuvé la Résolution 78, "Renforcement des capacités pour lutter contre le détournement des numéros de téléphone conformes à la Recommandation UIT-T E.164" en réponse aux besoins et aux demandes émanant d'Etats Membres de l'UIT, en particulier des îles du Pacifique, en matière de lutte contre le détournement des numéros de téléphone. La gestion des numéros de téléphone relève de la responsabilité des Etats Membres, et la manière dont ils attribuent ces ressources tient compte de leurs besoins et exigences. Afin de mieux lutter contre le détournement des numéros de téléphone, il est toutefois nécessaire de déterminer certaines caractéristiques communes, parmi lesquelles les différents aspects de la gestion des ressources de numérotage téléphonique à l'échelle nationale et l'échange d'informations concernant les décisions dans ce domaine. Aux réunions de septembre 2015 de la Commission d'études 1 de l'UIT-D et de son Groupe du Rapporteur pour la Question 6/1, intitulée "Information, protection et droits du consommateur: lois, réglementation, fondements économiques, réseaux de consommateurs", les membres de l'UIT ont décidé de publier une circulaire afin de demander aux Etats Membres de fournir des contributions sur ce sujet. L'objectif de l'enquête est de recueillir des renseignements visant à déterminer dans quelle mesure les Etats Membres ont mis en œuvre les caractéristiques communes de la gestion des numéros de téléphone, de manière à contribuer à l'élaboration de lignes directrices générales pouvant les aider à lutter contre le détournement de leurs ressources de numérotage téléphonique. L'ensemble des contributions et des commentaires reçus par le biais de cette enquête seront intégrés dans les résultats de l'étude de la Question 6/1 afin d'apporter une meilleure protection aux consommateurs des services de télécommunication/TIC et de faire rapport à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17) sur la mise en œuvre de la Résolution 78, dans le but d'élaborer des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière de gestion des numéros de téléphone. Nous vous saurions gré de bien vouloir répondre avant le **1er août 2016** à cette enquête en ligne, dont la réussite et la valeur dépendront des contributions envoyées par les membres. Je compte sur votre participation active, votre soutien et votre contribution aux travaux des Commissions d'études de l'UIT‑D.Je vous remercie d'avance de votre collaboration. [Original signé]Brahima SanouDirecteurcc:* Rapporteurs et Vice-Rapporteurs pour les Questions des Commissions d’études 1 et 2 de l'UIT‑D
* Bureaux régionaux de l'UIT
* Coordonnateurs au siège de l'UIT et dans les Bureaux régionaux/Bureaux de zone pour les Questions attribuées aux Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT‑D.
 |
|  |

|  |
| --- |
| **AnnexE 1**Soumission des contributions et délaiVous pouvez répondre à cette enquête mondiale concernant le détournement et l'utilisation abusive des numéros de téléphone en utilisant le formulaire en ligne dans l'une des six langues officielles à l'adresse:<http://www.itu.int/fr/ITU-D/Study-Groups/Pages/surveys/2016-Q6-1-CSTG01.aspx> Une version de l'enquête au format Word est également disponible sur le site web, afin que vous puissiez recueillir des informations auprès de toutes les parties prenantes concernées avant de soumettre votre contribution en ligne. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir votre réponse d'ici au **1er août 2016**.Demandes d'informationsLes questions ou demandes d'informations complémentaires sur cette enquête peuvent être adressées au secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D (Tél.: +41 22 730 5999, courriel: devsg@itu.int).Pour en savoir plus sur l'enquête, vous pouvez également vous adresser aux personnes suivantes:* Rapporteur pour la Question 6/1, M. Jinqiao Chen, République populaire de Chine

Tél.: +86 10 62302418, courriel: chenjinqiao@caict.ac.cn * Rapporteur pour la Question 6/1, M. Romain Abilé Houéhou, Réseau des Consommateurs Africains des TIC (RéCATIC), Bénin

Tél.: +229 9002 6776, courriel: hromain@recatic.org * Coordonnateur du BDT pour la Question 6/1, Mme Sofie Maddens, BDT/IEE/RME,

Tél.: +41 22 730 6256, courriel: sofie.maddens@itu.int Pour plus d'informations sur les Commissions d'études de l'UIT-D, voir:<http://www.itu.int/ITU-D/study-groups/>. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_